



RÉSIDENCE

Massy

 /Résidence-Massy-Vilmorin/



L'ÉDITO

LE BIEN-ÊTRE ENSEMBLE



Chères Résidentes, chers Résidents, chères familles,

Des températures fraîches, des jours raccourcis et des nuits illuminées... Voici venue la fin de l'année, période chaleureuse et féérique, synonyme de fêtes en famille et entre amis. Pour les équipes de l'Association de Pilotage des Résidences de Retraite, c'est le moment de se retrouver pour **effectuer le bilan de l'année écoulée et définir les grands projets** qui animeront celle à venir.

Pour 2017, l'association a choisi de **s'inscrire dans la continuité et de prolonger ce qui a déjà été entrepris**. Plus que jamais, l'APRR sera placée sous le signe de la recherche de synergies entre établissements. Comme défini par les fédérations, l'objectif consiste à **développer le parc des structures d'accueil quantitativement et qualitativement**, afin de toujours mieux répondre aux attentes des aînés et de leurs familles.

Parallèlement à cette **volonté affichée par les établissements de « mieux travailler ensemble »**, l'APRR développe actuellement des outils destinés à mesurer la satisfaction, non seulement des Résidents, mais également des équipes qui font vivre les établissements en œuvrant quotidiennement aux côtés des aînés. Les résultats de ces enquêtes vont déterminer **une photographie globale de la satisfaction** en Résidence, celle-ci sera régulièrement réévaluée, afin de **procéder si nécessaire à des actions correctives d'amélioration**.

En cette période de fêtes et de partage, j'aime à rappeler que le **bien-être des personnes, Résidents et collaborateurs, est la priorité pour l'APRR**. Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux pour 2017, avec bien sûr, la santé avant tout !



YANN MENEZ - Directeur Général



POINTS TRAVAUX

DERNIÈRE LIGNE DROITE !

Les travaux de la Résidence avancent à grands pas :

Il ne reste absolument plus rien de l'ancienne cuisine de production. Tout a été démonté, le sol a été ré-agréé afin de permettre la pose de la résine.

Une ouverture sur la façade a été réalisée afin de permettre la création d'un nouvel espace de livraison. Malgré les précautions demandées afin de réduire le bruit au maximum, l'utilisation du marteau-piqueur a été nécessaire. Un grand merci aux hôtesse d'accueil et aux Résidents les plus à proximité de ces travaux pour leur compréhension.

Concernant la salle de restaurant, l'ouverture pour la pose de la nouvelle baie vitrée a également été réalisée, la pose des faux plafonds est en cours.

Chères Résidents, chères équipes, encore un peu de patience, plus que quelques semaines avant la fin des différents chantiers et la reprise d'une « vie normale » dans un environnement plus fonctionnel et plus agréable.



ELLES NOUS ONT QUITTÉS

PENSÉES ÉMUES

L'ensemble des équipes de la Résidence est au regret de vous annoncer les décès de :

Mme Simone CHAMBALON et Mme Denise FRATTINGER



MERCI

DERNIERS COUPS DE CISEAUX...

Laurence, la coiffeuse présente le vendredi à la Résidence, cesse son activité. Équipes et Résidents lui adressent tous leurs remerciements pour ces années passées à leurs côtés et lui souhaitent bonne route dans sa nouvelle vie.

Pour le confort des Résidents, **Régine, l'autre coiffeuse de l'établissement sera présente tous les jeudis après-midi de 13h30 à 17h00 en complément** de ses deux autres jours de présence (mercredi et samedi).



MISE AU VERT

TOUJOURS PLUS VERT

C'est acté : les biodéchets, c'est pour 2017 ! C'est l'usine Bionerval d'Étampes qui se chargera de récupérer les restes des aliments non consommés au sein de l'établissement. Les deux Résidences voisines, celle du Bois à Verrières-le-Buisson et celle de La Faïencerie à Sceaux participent également à ce projet.

L'usine de méthanisation d'Étampes produit annuellement 11,5 GW/h d'électricité ainsi que du fertilisant pour 6.000 hectares de cultures.

Voilà, **les déchets alimentaires n'encombreront plus les poubelles et seront recyclés utilement.** Néanmoins, il reste nécessaire de ne pas perdre de vue **l'objectif fixé : mieux produire aux justes quantités pour ne plus générer de déchets alimentaires.**

Parallèlement à cette initiative, une nouvelle question est posée : **que faire des 39.000 gobelets en plastique consommés sur une année au sein de l'établissement ?**

Une réflexion est en cours et la Direction espère aboutir à une solution dans le courant du 1^{er} trimestre 2017.

Rappelons qu'en 2020, **toute la vaisselle jetable en plastique sera interdite en Résidences de retraite.** Seule la vaisselle biosourcée sera autorisée.

Pour rappel, les déchets plastiques sont responsables d'une grande partie de la pollution des fonds marins.



LA FAMILLE S'AGRANDIT

DES NOUVEAUX À TOUS LES ÉTAGES !

Bienvenue à nos nouveaux Résidents :

Mme Claudine CATROUX (chambre 118)

Mme Geneviève MEINIER (chambre 105)

Mme Jacqueline MOREL (chambre 3)

M. et Mme Michel et Claude ROBIN (chambres 324 et 327) Mme Simone ROYOL (studio 1)



BON À SAVOIR

LA PERSONNE DE CONFIANCE, CE QU'IL FAUT SAVOIR

Depuis la promulgation de la Loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, il est désormais possible de désigner une personne de confiance lorsque l'on réside dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées.

Quel est le rôle de la personne de confiance ?

La personne de confiance peut notamment vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Elle peut également être consultée lorsque vous rencontrez des difficultés dans la connaissance de vos droits.

Quand désigner votre personne de confiance ?

Si vous n'avez pas désigné de personne de confiance avant votre entrée dans l'établissement, vous pourrez en désigner une à tout moment.

Qui nommer comme personne de confiance ?

Toute personne majeure peut être désignée.

Vous pourrez à tout moment révoquer ou désigner une autre personne de confiance. Il faudra l'attester par écrit et le transmettre à la direction.

Comment la désigner ?

Vous pouvez vous rapprocher de la direction qui vous remettra un formulaire type de désignation. Formulaire qui devra être rempli et remis à l'établissement.

Nota bene : des règles spécifiques existent pour les personnes placées sous protection juridique.